



www.bateaucoledulac.net
celi.chabanne@gmail.com
06.41.91.06.74

Votre dossier d'inscription

- Permis plaisance option eaux intérieures -

Madame, Monsieur,

Vous venez de vous inscrire à un stage « Permis eaux intérieures » auprès du bateau-école du Lac. Nous vous remercions de votre confiance, et vous assurons que nous ferons tout pour que votre formation se déroule au mieux et vous amène à décrocher votre permis dans les meilleures conditions.

Afin de confirmer votre inscription, merci de retourner votre dossier au plus vite à l'adresse suivante :

Bateau-école du Lac

1, impasse de l'artisanat

33 990 Hourtin

Merci de votre confiance, et à très vite en compagnie de notre instructeur.

Julien Lécraud

- Pièces à joindre à votre dossier -

- Une demande d'inscription datée et signée
 - Une photo d'identité récente et en couleurs (*le titulaire d'un permis plaisance depuis moins de 10 ans en est exempté*)
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photocopie lisible de sa carte d'identité (recto et verso), ou de son passeport.
 - Votre contrat de formation complété
 - Le règlement de la formation (329€ : 89€ d'acompte, le solde au 1^{er} cours théorique)
 - Pour les candidats mineurs : l'autorisation parentale (ci-joint) dûment remplie
 - Timbre fiscal électronique de 78€ (droits de délivrance du permis)
- Les timbres sont **obligatoirement** à acheter en ligne : timbres.impots.gouv.fr



Votre inscription doit être enregistrée auprès des services de l'administration. C'est pourquoi un dossier incomplet ne pourra être enregistré et entraînera un retard dans la validation de l'inscription.

- Les étapes de votre permis -

1-Validation de votre inscription

Lors de votre inscription, nous vous remettrons votre kit pédagogique complet. Vous y trouverez notamment :

- un manuel de cours et un code d'accès au site internet, vous permettant d'avoir un aperçu du programme de formation et de vous entraîner de chez vous
- le livret du candidat que vous devrez impérativement avoir avec vous lors de votre formation pratique.

2-Stage théorique

Il s'agit de 2 demi-journées de 3h30 chacune. Votre formateur y abordera l'ensemble du programme en vue de l'obtention de l'examen théorique.

3-Examen théorique

Lorsque vous serez prêt pour l'examen, vous vous inscrivez à la session de votre choix auprès de l'un des centres d'examen proposés par votre bateau-école. L'inscription vous sera facturée 30€ par ce centre d'examen.

Il s'agit d'un QCM. 40 questions vous seront posées, 5 fautes sont admises.

En cas d'échec, vous vous réinscrivez de la même manière jusqu'à obtention de l'examen. Vous devrez vous acquitter de 30€ de droits de présentation à l'examen lors de chaque tentative.

4-Formation pratique

D'une durée de 2h minimum, elle sera programmée le 1^{er} jour de votre stage théorique.

Au cours de cette formation, limitée à 2 stagiaires maximum à bord, vous serez aux commandes du bateau pendant 2 heures. Le formateur y validera vos acquis pratiques.

5-Délivrance de votre permis

A l'issue de la formation pratique, la fabrication et l'envoi de votre permis peuvent prendre entre 15 jours et un mois. Votre livret du candidat fait office de permis provisoire.